

# LE BOCAGE BOULONNAIS

PLAN  
de PAYSAGE  
Bocage boulonnais

VOLET 4

# PROGRAMME D'ACTIONS



## INTRODUCTION

Lors des temps de concertation menés dès décembre 2017, des actions ont été identifiées et certaines ont pu être mises en œuvre en parallèle de l'écriture du plan de paysage. La liste des actions menées se trouve page suivante. Des réunions régulières avec le comité technique ont permis ces mises en actions.

Pour déterminer le programme d'actions définitif, les membres du Comité technique ont travaillé lors de trois ateliers au premier trimestre 2022 en groupe thématique : Vivre dans le bocage boulonnais, Produire dans le bocage boulonnais et Parcourir le bocage boulonnais.

Les éléments issus de la concertation ont constitué le socle des Objectifs de qualité paysagère et du programme d'actions. Les membres du Comité technique ont également intégré les actions menées dans le cadre du Plan de paysage et/ou par les partenaires dans le cadre d'autres programmes (PCAET, PLUI, etc.).

Le comité de pilotage a été consulté plusieurs fois pour amender et prioriser les actions.

## PRÉAMBULE

### Liste des actions menées dans le cadre du plan de paysage du bocage boulonnais depuis 2017

#### Axe1 : VIVRE DANS LE BOCAGE

##### Actions réalisées avec le financement de la DRAC et Interreg Partons 2.0 (février 2020-juin 2021) :

- Projet coopératif de collecte de photos "Regards d'habitants sur le bocage boulonnais" (février à décembre 2020),
- Photomaton paysage de bocage : opération de promotion du plan de paysage et du projet photo lors de la fête du Parc (08/09/2019),
- Un projet pédagogique avec les scolaires « Je vis dans le bocage »,
- Deux résidences mission d'artistes :
  - « Bocage, un précieux maillage » Stéphane Kozik (octobre-décembre 2020)
  - « Art de prés.. et de buisson » Emy Tsai et Arnaud Tételin (janvier à juin 2021)
  - Restitution finale commune en juin 2021

##### Chantiers participatifs :

- Plantation d'arbres isolés en pâture dans une ferme de Wirwignes, suivi d'un concert (artiste de la résidence mission 2020) et d'un goûter (1 journée en février 2020),
- Plessage de haies à Longfossé et à la maison du Parc Le West (3 jours 2021),

##### Communication :

- Création de la brochure « Découvrir et déguster le bocage boulonnais » qui recense les points de vente directe des agriculteurs et les chemins de randonnées du bocage (2019)
- Ciné-débat grand public « Drôle de trognes » sur les arbres têtards au cinéma de Desvres en 2020,
- Brochure destinée aux élus du bocage : pour réinstaller le COPIL en 2021

#### Axe2 : PRODUIRE DANS LE BOCAGE

##### Programme agricole du bocage (2019-2022), avec le financement de l'Agence de l'eau :

- Créer du collectif, renforcer l'animation auprès des éleveurs :
  - Deux postes d'animateurs (Anaïs à la Chambre d'agri. et Simon au Parc),
  - Brochure de présentation du programme agricole du bocage (en 2020),
  - Enquêtes individuelles des éleveurs du bocage: mieux les connaître, identifier leurs préoccupations pour pouvoir leur proposer un accompagnement individuel et/ou collectif. (Actuellement 80 éleveurs enquêtés sur les 250 du bocage).
  - Mesures agro environnementales et climatiques (PAC) : entretien des haies, maintien des prairies, etc.

- Accompagner individuellement et/ou collectivement le changement pour maintenir les prairies bocagères (et limiter le maïs) tout en augmentant autonomie et en maintenant la viabilité :
  - Programme Patur’Ajuste : bien connaître ses prairies pour optimiser le rendement,
  - Groupe de sécurisation des stocks alimentaires : produire des cultures fourragères pour l’hiver en complément des prairies,
  - Outil de gestion technico-économique : pour faire le lien entre changement de pratiques et économie,
  - Valorisation de l’arbre en litière : pour diversifier les usages de la haie et réduire les achats de paille.
  
- Valoriser les productions :
  - Développement des circuits-courts : enquête en 2020 pour faire le retour d’expérience des éleveurs qui en font déjà,
  - Valorisation des produits de l’élevage par le Marque Valeur Parc : cahier des charges en cours de finalisation pour les produits laitiers et carnés,
  - Sensibilisation des habitants au métier d’éleveur et à la qualité des produits locaux : ciné-débat sur les pratiques d’élevage lors du festival Alimen’terre (2021)

#### **Développement de la filière bois-énergie (en cours) :**

- Voyage d’étude destiné aux élus et agriculteurs du bocage dans le PNR du Cotentin-Bessin pour voir comment ils ont monté leur filière bois-énergie (2 jours en novembre 2018),
- Mise en place de chaudières bois collectives (2 sur le territoire du bocage),
- Création de « Boulonn’haies durables » association d’agriculteurs du bocage boulonnais dont le but est de valoriser le bois issu de l’entretien de leurs haies sous forme de plaquettes bois-énergie et alimenter notamment les chaudières bois collectives (depuis 2020),
- Flyer de présentation de « Boulonn’haies durables » (en 2020)

#### **Axe3 : PARCOURIR LE BOCAGE :**

**Création de chemins valorisant le bocage :** CDD de chargé d’études (8 mois à temps partiel en 2020) avec le financement de l’Etat du plan de paysage :

- Prospection de chemins valorisant le bocage,
- Création de deux boucles de promenade familiale d’environ 7 km (Wirwignes et Longfossé) avec notamment plantation d’arbres, d’arbustes et de fruitiers sur une portion de chemin communal de Longfossé qui avait disparu,
- Rencontres avec les élus, balisage, rédaction de textes de présentation, etc.
- Organisation de promenades accompagnées par un agriculteur et par une naturopathe pour redécouvrir le bocage autrement (deux balades animées en 2020, NB : 2 autres ont été annulées en raison du COVID).



# SOMMAIRE

## I - Vivre dans le bocage boulonnais

Action I-1 : Compléter et renforcer le maillage bocager

Action I-2 : Aménager les espaces publics en lien avec le schéma de Trame verte et bleue

Action I-3 : Accompagner les élus locaux dans la connaissance, la mise en œuvre et l'application de la réglementation de protection du bocage

Action I-4 : Accompagner les communes dans le réemploi de l'existant (bâti ancien et friches)

Action I-5 : Communiquer, former, faire valoir et aider à la définition de modèles de construction adaptés à l'architecture du bocage

Action I-6 : Accueillir des nouveaux habitants dans les communes du bocage

## II - Produire dans le bocage boulonnais

Action II-1 : Accompagner au changement de pratiques pour développer l'élevage à l'herbe et pour rechercher l'autonomie et la viabilité des fermes

Action II-2 : Augmenter la protection réglementaire des prairies pour sécuriser le foncier

Action II-3 : Intégrer la haie dans le système d'exploitation des fermes et valoriser ses débouchés économiques

Action II-4 : Gérer les haies basses notamment en bord de route

Action II-5 : Structurer localement les savoir-faire de transformation, autour du lait et de la viande

Action II-6 : Valoriser les produits locaux en structurant les circuits courts

## III - Parcourir le bocage boulonnais

Action III-1 : Renforcer les liaisons entre les sentiers de randonnée et créer les conditions pour un véritable maillage du territoire boulonnais

Action III-2 : Identifier et aménager des sites spécifiques et d'accueil

Action III-3 : Actualiser les inventaires patrimoine bâti, patrimoine naturel (notamment les haies patrimoniales) et patrimoine culturel

Action III-4 : Organiser des chantiers de restauration du patrimoine bâti et du patrimoine naturel

Action III-5 : Entretenir les cours d'eau et leurs ripisylves ainsi que les fossés

---

## AXE I : VIVRE DANS LE BOCAGE BOULONNAIS

---

**Action I-1** : Compléter et renforcer le maillage bocager

**Action I-2** : Aménager les espaces publics en lien avec le schéma de Trame verte et bleue

**Action I-3** : Accompagner les élus locaux dans la connaissance, la mise en oeuvre et l'application de la réglementation de protection du bocage

**Action I-4** : Accompagner les communes dans le réemploi de l'existant (bâti ancien et friches)

**Action I-5** : Communiquer, former, faire valoir et aider à la définition de modèles de construction adaptés à l'architecture du bocage

**Action I-6** : Accueillir des nouveaux habitants dans les communes du bocage





## Orientation : Vivre dans le bocage boulonnais

### Action I-1 : Compléter et renforcer le maillage bocager

#### Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

x	Vivre. OQP1	Aménager le territoire dans le respect de l'identité paysagère du bocage
	Vivre. OQP2	Innover sur un nouveau mode de FAIRE au sein des villes et villages
	Vivre. OQP3	Affirmer une identité architecturale et rurale, adaptée aux modes de vie contemporains
	Vivre. OQP4	Agir pour des centres--bourgs vivants et accueillants
x	Vivre. OQP5	Sensibiliser les habitants et les élus à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### Pourquoi cette fiche ?

- Maintenir et conforter le réseau de haies qui constitue l'ossature même de ce paysage emblématique qu'est le bocage boulonnais
- Maintenir les services éco-systémiques apportés par la haie, notamment dans les exploitations agricoles
- Utiliser la haie comme solution d'adaptation au changement climatique (brise-vent, frein au ruissellement, maintien des sols, etc.)
- Maintenir les éléments de la trame bleue en particulier les mares de prairies

#### Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :

- Inventaire des éléments de bocage préservés repris dans les documents d'urbanisme
- Dispositifs de plantations et de conseils déployés par le Parc depuis plusieurs décennies
- Volet TVB poussé dans le PLUI de la CCDS

#### Ce qui manque aux actions existantes :

- Les actions existantes visent à préserver un patrimoine menacé mais il manque une démarche volontaire d'identification et de planification du maillage à conforter, renforcer, recréer pour restaurer les éléments de bocage manquants ou insuffisants

#### Comment mener l'action ?

#### Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :

##### Action de fond – plan pluriannuel

- Effectuer un diagnostic de l'existant, identifier les secteurs à enjeux, les linéaires prioritaires à conforter en lien avec le schéma de la TVB
- Possibilité de mise en place d'OAP et d'éléments dans les règlements des PLUI  
Sensibiliser et informer les propriétaires / exploitants du foncier à l'entretien et à la bonne gestion des haies (toutes typologies confondues) et des mares
- Accompagner les montages de projet



*Points de vigilance :*

- Sensibilisation / Implication / Mobilisation des propriétaires et exploitants des fonciers concernés

*Références et expériences intéressantes :*

- OAP Paysages et cadre de vie (PLUI de la CCDS)

*Outils et moyens mobilisables :*

- Intégration dans les documents d'urbanisme
- Actions de sensibilisation (Parc Chambre d'agriculture)
- Dispositifs de financement du Département / de la Région
- FEADER

*Maître d'ouvrage pressenti :* EPCI ou Communes pour le diagnostic

*Partenaires potentiels :*

- Parc
- Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
- BDCO
- Département du Pas-de-Calais
- Région Hauts-de-France
- DREAL Hauts-de-France
- DDTM62
- SYMSAGEB

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Secteurs à enjeux prioritaires des sous unités paysagère
- Aux abords des cours d'eau

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Mètres de linéaires renforcés
- Suivi annuel

*Fiches actions en lien :*

Action I-2, action I-3, action I-6, action II-3, action II-4, action III-3, action III-4 et action III-5

## Orientation : Vivre dans le bocage boulonnais

### Action I-2 : Aménager les espaces publics en lien avec le schéma de Trame verte et bleue

#### Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

x	Vivre. OQP1	Aménager le territoire dans le respect de l'identité paysagère du bocage
	Vivre. OQP2	Innover sur un nouveau mode de FAIRE au sein des villes et villages
	Vivre. OQP3	Affirmer une identité architecturale et rurale, adaptée aux modes de vie contemporains
x	Vivre. OQP4	Agir pour des centres-bourgs vivants et accueillants
x	Vivre. OQP5	Sensibiliser les habitants et les élus à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### Pourquoi cette fiche ?

- Avoir des espaces publics qui correspondent au bocage boulonnais, vecteur d'une identité paysagère
- Améliorer la fonctionnalité de la Trame verte et bleue
- Palier aux ruptures engendrées dans les trames vertes et bleues par l'urbanisation
- Développer la nature en ville
- Permettre les continuités écologiques, la circulation des habitants, les liaisons douces et de proximité

#### Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :

- Ingénierie mobilisable au service des communes du bocage en faveur de la structuration, de l'aménagement des espaces publics, des centres-bourgs et centres-villes (CAUE62, Département du Pas-de-Calais, BDCO, Parc)
- Actions en faveur de la continuité écologique des trames vertes et bleues

#### Ce qui manque aux actions existantes :

- Intégration d'une continuité entre l'aménagement des centres bourgs et l'environnement proche en cohérence avec le maillage bocager
- Gestion systématique des franges dans les projets d'aménagement des communes du bocage
- Soins apportés aux entrées/sorties des villes et villages du bocage

#### Comment mener l'action ?

#### Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :

##### Action de fond – plan pluriannuel

- Développer une culture commune aux ingénieries qui sont au service des communes et EPCI avec une approche paysagère spécifique au territoire du bocage
- Possibilité de mise en place d'OAP et d'éléments dans les règlements des PLUI
- Intégrer systématiquement aux cahiers des charges des études sur ce territoire :

- le soin apporté aux franges des projets d'aménagement accompagnés sur le territoire du bocage,
- l'incidence sur les continuités écologiques du projet entre le centre bourg, les espaces publics et l'environnement proche dans une perspective d'amélioration

*Points de vigilance :*

- 

*Références et expériences intéressantes :*

- 

*Outils et moyens mobilisables :*

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| • Etudes de programmation  | • Outils cartographiques - SIG |
| • Comité de coordination urbanisme durable animé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et les SCOT | •                              |
|  | •                              |
|  | •                              |

*Maître d'ouvrage pressenti :*

Communes ? ou Ingénierie locale ?

*Partenaires potentiels :*

- |          |                                |
|----------|--------------------------------|
| • EPCI   | • Département du Pas-de-Calais |
| • CAUE62 | • DDTM62                       |
| • BDCO   |                                |
| • Parc   |                                |

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Espaces publics en particulier en centre bourgs

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Suivi annuel
- Nombre d'accompagnement en ingénierie incluant cette exigence
- Nombre d'aménagement réalisé en faveur de cet objectif

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-3, action I-6, action II-3, action II-4, action III-3, action III-4 et action III-5

**Orientation : Vivre dans le bocage boulonnais**

**Action 1-3 : Accompagner les élus locaux dans la connaissance, la mise en œuvre et l'application de la réglementation de protection du bocage**

**Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :**

x	Vivre. OQP1	Aménager le territoire dans le respect de l'identité paysagère du bocage
	Vivre. OQP2	Innover sur un nouveau mode de FAIRE au sein des villes et villages
	Vivre. OQP3	Affirmer une identité architecturale et rurale, adaptée aux modes de vie contemporains
	Vivre. OQP4	Agir pour des centres-bourgs vivants et accueillants
x	Vivre. OQP5	Sensibiliser les habitants et les élus à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

**Pourquoi cette fiche ?**

- Améliorer la protection du bocage boulonnais
- Permettre aux élus d'agir dans la protection du bocage

**Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :**

- Outils réglementaires (lois, SCOT, PLUi, instruction par les différents ADS, police de l'urbanisme)
- Programmes de formation des élus
- Droit à la formation des élus

**Ce qui manque aux actions existantes :**

- De la lisibilité, de la visibilité, de la vulgarisation de la réglementation et des conditions d'application
- Une meilleure connaissance des éléments réglementaires protégeant le bocage permettant une sensibilisation en amont et une prévention efficace (le renouvellement régulier des élus est à prendre en compte en veillant à l'actualisation des niveaux de connaissance des élus en fonction)
- Un cadre contraignant notamment via les PLUI précis et maîtrisés des élus

**Comment mener l'action ?**

**Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :**

**Action de fond – plan pluriannuel**

- Effectuer un diagnostic des besoins de formation et des outils existants
- Réaliser des outils complémentaires : fiches pratiques, sessions de formation, retours d'expériences
- Accompagner et conseiller dans l'application de la réglementation et notamment la mise en œuvre des PLUI

**Points de vigilance :**



- Paradoxe constaté chez certains élus entre le besoin de poser un cadre de protection strict et une réticence à le faire appliquer : privilégier les démarches de dialogue, concertation, prévention

*Références et expériences intéressantes :*

- Fiches pratiques, retours d'expériences
- Visites de sites

*Outils et moyens mobilisables :*

- Actions de sensibilisation Parc et services de l'Etat
- Plan de formation des élus locaux
- Fiches pratiques
- Techniciens conseils Etat / PNR

*Maître d'ouvrage pressenti :* Parc

*Partenaires potentiels :*

- DDTM62
- DREAL Hauts-de-France
- EPCI
- SYMSAGEB
- Département du Pas-de-Calais (accompagnement financier et technique / Relais possibles)
- OFB

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- L'ensemble des élus du territoire du plan de paysage du bocage boulonnais

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre d'outils mis à disposition
- Nombre de sessions de sensibilisation organisées
- Nombre d'élus sensibilisés, formés
- Nombre de conseils apportés
- Suivi quantitatif annuel

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-4, action I-5, action II-2, action II-3, action III-1, action III-2, action III-3 et action III-5

## Orientation : Vivre dans le bocage boulonnais

### Action I-4 : Accompagner les communes dans le réemploi de l'existant (bâti ancien et friches)

#### Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

x	Vivre. OQP1	Aménager le territoire dans le respect de l'identité paysagère du bocage
x	Vivre. OQP2	Innover sur un nouveau mode de FAIRE au sein des villes et villages
x	Vivre. OQP3	Affirmer une identité architecturale et rurale, adaptée aux modes de vie contemporains
x	Vivre. OQP4	Agir pour des centres-bourgs vivants et accueillants
x	Vivre. OQP5	Sensibiliser les habitants et les élus à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### Pourquoi cette fiche ?

- Préserver le paysage et les perceptions des cœurs de village et du bâti
- Préserver le foncier agricole et naturel
- Limiter la consommation foncière
- Anticiper la réponse aux objectifs réglementaires (ZAN)
- Réemployer, réinvestir le bâti existant comme un moyen de s'approprier son lieu de vie (par rapport à la construction d'un pavillon de catalogue copié-collé sur le terrain)
- Mettre en valeur le bâti ancien et conforter le bâti plus récent

#### Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :

- Recensement quantitatif des bâtiments vacants (source Insee)
- CRTE
- PCAET
- Dispositif France Renov'
- Dispositif Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA)
- Fiches « Réhabiliter plutôt que détruire » du Parc
- En matière d'aménagement urbain, la priorité a été précédemment donnée aux opérations de densification qui permettent certes de maîtriser l'étalement urbain, mais constituent toujours des opérations d'artificialisation de nouvelles parcelles au détriment d'espaces de nature en ville

#### Ce qui manque aux actions existantes :

- Démarche volontaire de priorisation du réemploi de l'existant, du traitement des friches, des opérations de renouvellement urbain dans les stratégies d'aménagement
- Artisans formés aux techniques traditionnelles de restauration du patrimoine bâti
- Accompagnement financier des projets privés de restauration du bâti ancien incitatif
- Développement d'îlots de fraîcheur, d'espaces de nature dans les villes et les villages en privilégiant une continuité propice à la mobilité douce et à la Trame Verte et Bleue

## **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

Action de fond – plan pluriannuel

- Effectuer un diagnostic qualitatif et quantitatif de l'existant : nombre de parcelles concernées par les friches et par la vacance, variété des situations (dimension juridique, état et nature des parcelles et du bâti, diagnostic des possibilités de réemploi, vocation, programmation (habitat, commerce, services, etc.) et orientation d'aménagement du secteur. Ces éléments sont à mettre en relation et en cohérence avec les projets de la commune ou de l'EPCI concerné par le site. Ce diagnostic pourrait être formalisé par la mise en place d'une base de données.
- Intégrer ce diagnostic dans les PLUI Définir une stratégie locale en réponse aux enjeux du diagnostic :
  - Identifier les types de projets : logements publics ou privés, commerces, artisanat, services publics ou privés, etc.
  - Identifier les leviers à mettre en avant auprès du parc privé pour favoriser le traitement de la vacance
  - Mobiliser les dispositifs nationaux
- Mobiliser l'EPF en privilégiant dans les stratégies d'aménagement public la renaturation d'espaces artificialisés, le renouvellement urbain
- Diversifier la stratégie locale en l'enrichissant d'un volet réemploi sous la forme du développement de la Matériauthèque

*Points de vigilance :*

- Manque de leviers financiers sur la restauration du bâti ancien privé,
- Difficulté à mobiliser des artisans locaux disponibles et formés sur les travaux d'éco-rénovation
- Coût financier des projets de restauration et d'éco-rénovation versus construction neuve

*Références et expériences intéressantes :*

- Fiches pratiques Parc
- Liens avec les SCOT et PLUI
- Retours d'expériences sur le traitement des friches

*Outils et moyens mobilisables :*

- Dispositifs nationaux : Action cœur de ville, petites villes de demain, plans friches
- PCAET
- CRTE

*Maître d'ouvrage pressenti :* EPCI (pour le diagnostic), ingénierie du territoire

*Partenaires potentiels :*

- EPF Hauts-de-France
- Communes
- DDTM62
- BDCO
- CAUE62
- Parc
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais
- Département du Pas-de-Calais (sites domaine public)

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du plan de paysage du bocage boulonnais

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Suivi annuel
- Nombre de communes engagées
- Nombre de parcelles traitées

*Fiches actions en lien :*

Action I-3, action I-5, action I-6, action III-3 et action III-4



**Orientation : Vivre dans le bocage boulonnais**

**Action I-5 : Communiquer, former, faire valoir et aider à la définition de modèles de construction adaptés à l'architecture du bocage**

**Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :**

x	Vivre. OQP1	Aménager le territoire dans le respect de l'identité paysagère du bocage
x	Vivre. OQP2	Innover sur un nouveau mode de FAIRE au sein des villes et villages
x	Vivre. OQP3	Affirmer une identité architecturale et rurale, adaptée aux modes de vie contemporains
	Vivre. OQP4	Agir pour des centres-bourgs vivants et accueillants
x	Vivre. OQP5	Sensibiliser les habitants et les élus à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

**Pourquoi cette fiche ?**

- Développer une architecture contemporaine qui corresponde au bocage boulonnais
- Faciliter l'intégration paysagère des nouvelles constructions

**Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :**

- Outils réglementaires des documents d'urbanisme
- Référentiel de conseils de construction en Caps et Marais d'Opale
- Conseiller France Renov' – Guichet unique de l'habitat
- Guides de préservation du patrimoine bâti et naturel du Parc
- Conseils apportés par BDCO, le Parc et le CAUE62

**Ce qui manque aux actions existantes :**

- Prise en compte de la spécificité du territoire dans les projets de construction proposés par les entrepreneurs du bâtiment aux particuliers sur le territoire du bocage
- Evolution des modes de faire des professionnels de la construction
- Phases de concertation, de consultation préalables au projet afin d'accompagner le plus en amont possible les partenaires publics associés
- Sensibilisation efficace auprès des particuliers en amont de leurs projets de construction
- Association des habitants pour développer les espaces partagés
- Conseils aux habitants

**Comment mener l'action ?**

**Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :**

Action de fond – plan pluriannuel

- Identifier l'ensemble des interlocuteurs à sensibiliser : organismes d'enseignement supérieur, de formation professionnelle, intermédiaires immobilier, entrepreneurs du bâtiment, service urbanisme des collectivités, etc.
- Recenser les outils disponibles et les adapter en fonction des publics

- Mettre en place un plan de sensibilisation déclinant les différentes cibles, les outils mobilisables pour les atteindre, définir un programme d'intervention
- Communiquer et accompagner
- Soutenir financièrement les privés ?
- Favoriser dans les PLUI la définition de modèles de construction adaptés à l'architecture du bocage

*Points de vigilance :*

- 

*Références et expériences intéressantes :*

- Document Cartes en main du Parc
- Référentiel de conseils de construction en Caps et Marais d'Opale

*Outils et moyens mobilisables :*

- Stages d'étudiants en architecture •
- Fiches pratiques •
- Dispositif France Renov

*Maître d'ouvrage pressenti : Parc*

*Partenaires potentiels :*

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| • EPCi  | • Bailleurs sociaux         |
| • Organismes de formation                       | • Constructeurs, promoteurs |
| • GUH   | • Communes                  |
| • Professionnels du bâtiment et de l'immobilier |                             |

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du plan de paysage du bocage boulonnais

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre de contacts pris
- Nombre de personnes touchées
- Suivi annuel

*Fiches actions en lien :*

Action I-3, action I-4 et action I-6

## Orientation : Vivre dans le bocage boulonnais

### Action I-6 : Accueillir des nouveaux habitants dans les communes du bocage

Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

	Vivre. OQP1	Aménager le territoire dans le respect de l'identité paysagère du bocage
	Vivre. OQP2	Innover sur un nouveau mode de FAIRE au sein des villes et villages
	Vivre. OQP3	Affirmer une identité architecturale et rurale, adaptée aux modes de vie contemporains
x	Vivre. OQP4	Agir pour des centres-bourgs vivants et accueillants
x	Vivre. OQP5	Sensibiliser les habitants et les élus à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

*Pourquoi cette fiche ?*

- Sensibiliser à la valeur de leur paysage du quotidien
- Partager la culture bocage
- Créer ou recréer du lien entre les habitants
- Valoriser les spécificités de la commune et notamment les circuits courts

*Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :*

- Livrets d'accueil sur quelques communes (ex : Pernes-lès-Boulogne)
- Accueil officiel lors de temps collectifs (vœux de la commune, fête des voisins, etc.)
- Randonnées gourmandes et fêtes locales

*Ce qui manque aux actions existantes :*

- La mise en place d'un accueil des nouveaux habitants sur l'ensemble des communes
- Un message commun sur le bocage

*Comment mener l'action ?*

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

Action de fond – plan pluriannuel

- Recenser les outils et animations existants tournés vers les nouveaux habitants
- Définir un message commun sur le bocage boulonnais
- Créer des outils de communication, d'animation, etc.
- Sensibiliser les enfants au bocage, à ses spécificités et enjeux
- Créer les ambassadeurs du bocage

*Points de vigilance :*

- 

*Références et expériences intéressantes :*

- Charte de bonnes pratiques habitants-agriculteurs (Côtes d'Armor, cf. Philippe Leleu)

- Livrets d'accueil sur quelques communes (ex : Pernes-lès-Boulogne)

*Outils et moyens mobilisables :*

- Stagiaire en communication/marketing territorial
- 
- 

*Maître d'ouvrage pressenti :* Parc pour diagnostic et outils à l'échelle du Plan de paysage puis communes pour mise en œuvre

*Partenaires potentiels :*

- BDCO
- Offices de tourisme
- 

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du plan de paysage du bocage boulonnais
- 

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- 
- 

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-3, action I-5, action II-1, action II-6, action III-1, action III-2, action III-3, action III-4 et action III-5

## AXE II : PRODUIRE DANS LE BOCAGE BOULONNAIS

**Action II-1** : Accompagner au changement de pratiques pour développer l'élevage à l'herbe et pour rechercher l'autonomie et la viabilité des fermes

**Action II-2** : Augmenter la protection réglementaire des prairies pour sécuriser le foncier

**Action II-3** : Intégrer la haie dans le système d'exploitation des fermes et valoriser ses débouchés économiques

**Action II-4** : Gérer les haies basses notamment en bord de route

**Action II-5** : Structurer localement les savoir-faire de transformation, autour du lait et de la viande

**Action II-6** : Valoriser les produits locaux en structurant les circuits courts







## Orientation : Produire dans le bocage boulonnais

### Action II-1 : Accompagner au changement de pratiques pour développer l'élevage à l'herbe et pour rechercher l'autonomie et la viabilité des fermes

#### Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

x	Produire. OQP1	Valoriser l'agriculture et en particulier l'élevage, activité productrice de bocage
x	Produire. OQP2	S'adapter au dérèglement climatique en modifiant les pratiques agricoles et en développant des énergies renouvelables qui valorisent les ressources naturelles locales
x	Produire. OQP3	Développer une économie de loisirs, de tourisme et de produits locaux valorisant l'identité et les activités du bocage boulonnais
x	Produire. OQP4	Sensibiliser les acteurs socio-économiques et institutionnels à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### Pourquoi cette fiche ?

- Préserver le paysage et les fonctionnalités écologiques (prairies + qualité de l'eau, etc.)
- Maintenir les exploitations agricoles (résilience, autonomie et viabilité)
- Lutter contre les ruissellements et les inondations (fonctions des prairies)
- Lutter contre le changement climatique

#### Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :

- Volet agricole du plan de paysage (création de collectif d'éleveurs, accompagnement au changement de pratiques, sensibilisation des habitants sur l'élevage, valorisation des productions par les circuits courts et le marquage de qualité).
- Différents accompagnements techniques (agro-écologie, agriculture biologique, agroforesterie, approche technico-économique, aides aux plantations, etc.)
- Expérimentation sur des pratiques innovantes (plaquettes de bois en alternative à la paille pour la litière des animaux)
- Expérimentation PSE et accompagnement du dispositif MAEC
- Groupes d'échanges d'éleveurs, avec retours d'expériences (Pâtur'ajuste, stocks, film de témoignage sur Pâtur'ajuste dans le cadre du programme Transae, etc.)

#### Ce qui manque aux actions existantes :

- Renforcement de l'existant, en matière de création de collectif d'éleveurs, d'accompagnement aux changements de pratiques d'élevage, d'accompagnement pour l'accès aux aides MAEC ou PSE et de sensibilisation des habitants sur les pratiques d'élevage à l'herbe
- Renforcement et diffusion des retours d'expérience pour inciter de nouveaux éleveurs à faire évoluer leurs pratiques vers l'agro-écologie (témoignages, publications, vidéos, etc.)



- MAEC spécifiques à l'élevage à l'herbe en complément des aides existantes
- Renforcement de l'accompagnement pour l'accès aux aides aux équipements agricoles (Pcae)
- Accompagnements via les EPCI
- Accompagnement économique des fermes poussé, dans le but d'appuyer leur viabilité

### **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Poursuivre le programme agricole du Plan de paysage (Parc et Chambre d'agriculture) et l'accompagnement du GEDA boulonnais menés actuellement, dont :
  - Renforcer l'animation auprès des éleveurs pour augmenter leur autonomie (autonomies alimentaire, de décision, de commercialisation), pour valoriser l'herbe et le pâturage, améliorer leur qualité de vie, améliorer le lien avec le grand public et créer du collectif.
  - Accompagner le changement de pratiques pour maintenir les prairies bocagères (notamment en lien avec enjeux biodiversité et eau) par une approche globale à l'échelle de la ferme du système d'élevage incluant l'alimentation (pâturage et stocks), le vêlage, la traite, les cultures fourragères et la gestion des effluents, et par une approche technico-économique.
  - Mettre en place des actions de sensibilisation des habitants sur les pratiques d'élevage à l'herbe, sur les services rendus au paysage, biodiversité, qualité de l'eau, climat, érosion des sols/ruissellement/risque d'inondation) et sur la qualité des productions / alimentation
- Structurer des filières de débouchés (Cf. actions II-5 et II-6)
- Faire le lien avec les questions de transmission et d'installation pour (1) maintenir l'activité d'élevage lors de la transmission (2) éviter la concentration des fermes et l'abandon de la vocation bocagère (3) valoriser l'élevage à l'herbe auprès des porteurs de projet
- Poursuivre le développement des aides : Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le bocage
- Intégrer l'objectif de préservation de la vocation agricole par rapport à la vocation énergétique pour les productions végétales

*Points de vigilance :*

- Contexte réglementaire/réforme PAC
- S'assurer de la rentabilité des ateliers d'élevage, de leur pérennité
- Contexte de développement des méthaniseurs
- Possibilité de retournement de prairies, dans certains cas

*Références et expériences intéressantes :*

- Les programmes PMAZH
- Ce qui est déjà fait ici (groupe lait du GEDA)

- Réseau Pâtur'ajuste régional et national
- Accompagnement du collectif d'éleveurs dans le cadre du programme Transae + échanges d'expériences entre techniciens

français et belges sur les techniques d'accompagnement aux changements

*Outils et moyens mobilisables :*

- Appui technique
- Outils de communication (fiches, films, supports pédagogiques)
- Financements
- Collectifs d'éleveurs

*Maître d'ouvrage pressenti :*  
Chambre d'agriculture ou Parc

*Partenaires potentiels :*

- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Région Hauts-de France
- Associations ou collectifs d'agriculteurs
- Bio en Hauts-de-France
- Organisations professionnelles agricoles
- Opérateurs économiques
- Intervenants extérieurs experts (SCOPELA, etc)

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du plan de paysage du bocage boulonnais

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre d'éleveurs impliqués
- Nombre d'animaux concernés
- Surface de prairies au démarrage et en fin de PPBB ; surfaces de prairies impliquées dans les actions accompagnées

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-3, action I-6, action II-2, action II-3, action II-5, action II-6, action III-2, action III-3, action III-4 et action III-5

## Orientation : Produire dans le bocage boulonnais

### Action II-2 : Augmenter la protection réglementaire des prairies pour sécuriser le foncier

Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

x	Produire. OQP1	Valoriser l'agriculture et en particulier l'élevage, activité productrice de bocage
x	Produire. OQP2	S'adapter au dérèglement climatique en modifiant les pratiques agricoles et en développant des énergies renouvelables qui valorisent les ressources naturelles locales
x	Produire. OQP3	Développer une économie de loisirs, de tourisme et de produits locaux valorisant l'identité et les activités du bocage boulonnais
x	Produire. OQP4	Sensibiliser les acteurs socio-économiques et institutionnels à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

*Pourquoi cette fiche ?*

- Préserver le paysage et les fonctionnalités écologiques (prairies + qualité de l'eau, etc.)
- Maintenir les exploitations agricoles (résilience, autonomie et viabilité)
- Lutter contre les ruissellements et les inondations (fonctions des prairies)
- Lutter contre le changement climatique

*Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :*

- Volet agricole du plan de paysage
- Différents accompagnements techniques (agro-écologie, agroforesterie, etc.)
- Réglementation, liée à la Politique Agricole Commune, encadrant les possibilités de remise en culture des parcelles en prairies. Les possibilités sont aujourd'hui très limitées.

*Ce qui manque aux actions existantes :*

- La protection actuelle semble insuffisante : constat de retournements, de remblaiements, etc.

### Comment mener l'action ?

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Cartographier les prairies vulnérables ou sensibles dans le bocage boulonnais
- Replacer le problème du retournement de prairies dans le contexte plus large de (1) la pérennité des fermes d'élevage et (2) la transmission dans le bocage boulonnais :
  1. Accompagner les conditions favorables à la pérennité des fermes d'élevage : poursuivre l'accompagnement au changement de pratiques ; aborder aussi la question

- de la qualité de vie, du temps de travail et de la pénibilité dans le prochain programme ; approfondir les actions en direction des habitants
2. Favoriser la transmission avec des projets valorisant la prairie (élevage bovin, diversification vers d'autres élevages, vergers, vente d'herbe aux éleveurs locaux, ...) et créer un observatoire du foncier en lien avec la transmission
- Eclaircir le contexte réglementaire concernant le retournement de prairies (PAC, PAR plan d'action régional nitrates)
  - Sensibiliser les élus, conseillers agricoles, voire propriétaires sur les impacts du retournement de prairies :
    - Impacts techniques (coulées de boue, atteinte à la biodiversité, déstockage de carbone, etc.)
    - Impacts juridiques possibles (responsabilité face à la loi en cas de coulées de boue, leviers/outils juridiques basés sur le code civil à voir ; investir dans une aide juridique sur le retournement de prairies)
  - Intégrer les éléments de protection dans les PLUI
  - Poursuivre les réglementations de boisements, envisager la création d'outils complémentaires comme ZAP ou PPEANP

*Points de vigilance :*

- 

*Références et expériences intéressantes :*

- Syndicat Mixte Baie de Somme
- Vallée de Meuse (expérience de passer tout en zones sensibles dans le cadre des zones vulnérables)
- Département : PPEANP et réglementation de boisement
- ZAP de Condette

*Outils et moyens mobilisables :*

- 

*Maître d'ouvrage pressenti :* Parc ou Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais

*Partenaires potentiels :*

- EPCI
- DDTM62
- DREAL Hauts-de-France
- OFB
- Département du Pas-de-Calais

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du Plan de paysage du bocage boulonnais

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

*Fiches actions en lien :*

Action I-3, action I-6, action II-1, action III-2 et action III-3

*Orientation : Produire dans le bocage boulonnais*

**Action II-3 : Intégrer la haie dans le système d'exploitation des fermes et valoriser ses débouchés économiques**

*Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :*

x	Produire. OQP1	Valoriser l'agriculture et en particulier l'élevage, activité productrice de bocage
x	Produire. OQP2	S'adapter au dérèglement climatique en modifiant les pratiques agricoles et en développant des énergies renouvelables qui valorisent les ressources naturelles locales
x	Produire. OQP3	Développer une économie de loisirs, de tourisme et de produits locaux valorisant l'identité et les activités du bocage boulonnais
x	Produire. OQP4	Sensibiliser les acteurs socio-économiques et institutionnels à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

*Pourquoi cette fiche ?*

- Préserver les haies
- Intégrer la gestion de la haie dans le système d'exploitation des fermes : faire des économies sur les temps d'entretien, valoriser la matière, intégrer l'entretien dans le système d'exploitation des fermes
- Trouver des débouchés à l'exploitation des haies (plus-value)
- Redonner du sens à la haie et lui permettre d'évoluer et de déployer différentes formes en fonction des usages : faire évoluer le mode de gestion pour que la haie ne soit plus seulement une contrainte/une charge pour les agriculteurs gestionnaires
- Confirmer ou renforcer les conditions de préservation des haies patrimoniales (PLUI)
- Palier aux difficultés de l'entretien des haies basses taillées : intérêt paysager mais sans valeur économique

*Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :*

- Accompagnement du développement de chaufferies bois énergie publiques
- Accompagnement de l'expérimentation de litière plaquettes bois (technique innovante)
- Accompagnement à la plantation, l'entretien (MAE), labellisation (plan de gestion, formation, visite d'expérience)
- Accompagnement de la structuration d'une filière d'approvisionnement bois énergie (association Boulonn'haies durables)

*Ce qui manque aux actions existantes :*

- Prise de conscience des élus, agriculteurs, gestionnaires (notamment voirie départementale), habitants sur l'existence de solutions alternatives de gestion de la

haie, répondant aux enjeux écologiques et économiques : la haie peut être gérée autrement qu'en haie basse au carré ; au contraire, la haie haute recépée est un mode de gestion viable économiquement.

- Prise de conscience générale relative aux intérêts du bocage :
  - en valeur paysagère : haie = paysage
  - en valeur productive : bois de la haie = énergie locale et décarbonée)
  - « La haie a de l'énergie à revendre ! »
- Accompagnement pour le développement et la vulgarisation de pratiques innovantes permettant la valorisation de la matière issue de la taille (bois litière)
- Intégration de la haie dans le système d'exploitation, y compris dans le temps de travail et le volet économique des fermes

### **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Poursuivre le développement de chaufferies bois énergie publiques et renforcer la sensibilisation sur l'intérêt des chaufferies bois auprès des élus, des agriculteurs et des bailleurs sociaux (visites, voyage d'études)
- Poursuivre l'expérimentation de litière en plaquettes bois
- Renforcer l'accompagnement pour la plantation, l'entretien (MAE) (NB : Besoin de s'assurer que le cahier des charges de la MAE est compatible avec un entretien à vocation de valorisation énergétique) et la labellisation (plan de gestion, formation, visite d'expérience)
- Renforcer l'accompagnement de la structuration d'une filière d'approvisionnement bois énergie (notamment avec l'association Boulonn'haies durables)
- Développer le réseau de compétences pour l'entretien durable des haies (haie haute recépée)

*Points de vigilance :*

- Difficulté d'application du label HAIE sur nos haies boulonnaises
- Nécessité de créer les conditions de la coexistence de haies patrimoniales à préserver pour leur biodiversité, le savoir-faire qu'elles révèlent et les haies productives bois-énergie
- La valorisation de la haie n'est pas une production à part entière mais elle doit être intégrée dans le système d'exploitation de la ferme (temps de travail, débouchés)

*Références et expériences intéressantes :*

- PNR de l'Avesnois
- Visite bocage dans le PNR du Cotentin Bessin en 2018

*Outils et moyens mobilisables :*

- Appui technique
- Financements      Région Hauts-de-France      •
- Financement      Agence      Artois-Picardie

*Maître d'ouvrage pressenti :*

Pour les projets publics de chaudières bois : Communes, EPCI, Département (/collèges)

Pour l'accompagnement technique : Parc ou Chambre Nord-Pas de Calais

*Partenaires potentiels :*

- ADEME
- Région Hauts-de-France
- EPCI (PCAET)
- L'AFAC (label Haie)
- Architectes/maitres d'œuvre
- CAUE62
- BDCO
- Agriculteurs
- 

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du plan de paysage du bocage boulonnais

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre de m3 de plaquettes vendues ou autoconsommées
- Nombre de Km de haies labellisées ou avec un plan de gestion

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-3, action II-1, action II-4, action III-3, action III-4 et action III-5



## Orientation : Produire dans le bocage boulonnais

### Action II-4 : Gérer les haies basses notamment en bord de route

Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

	Produire. OQP1	Valoriser l'agriculture et en particulier l'élevage, activité productrice de bocage
x	Produire. OQP2	S'adapter au dérèglement climatique en modifiant les pratiques agricoles et en développant des énergies renouvelables qui valorisent les ressources naturelles locales
x	Produire. OQP3	Développer une économie de loisirs, de tourisme et de produits locaux valorisant l'identité et les activités du bocage boulonnais
x	Produire. OQP4	Sensibiliser les acteurs socio-économiques et institutionnels à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### Pourquoi cette fiche ?

- Préserver les haies basses dans certains cas en raison de leur intérêt paysager
- Assurer la sécurité et la visibilité des voiries
- Palier aux difficultés de l'entretien des haies basses taillées : intérêt paysager mais sans valeur économique

#### Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :

- MAE (mesures agri-environnementales) à destination des agriculteurs ;
- Chantiers participatifs avec des scolaires ou étudiants (exemple d'une intervention de l'ISA de Lille à Crémarest).
- Plan de gestion durable des routes (intégrant les haies) du Département du Pas-de-Calais

#### Ce qui manque aux actions existantes :

- Attention : pas de maintien des aides MAEC pour les haies basses à partir de 2023, ces aides auraient pu être maintenues spécifiquement pour les zones à contraintes (bords de route)
- Sensibilisation des élus et collectivités sur les coûts à la charge des agriculteurs pour l'entretien des haies sur les zones contraintes (bords de route)
- Taille de haie raisonnable : outils adaptés, formation des agriculteurs
- Organisation coordonnée d'entretien des haies le long des voies communales et départementales
- Collecte des déchets en bordure de route avant le passage d'entretien

#### **Comment mener l'action ?**

Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :

- Proposer aux collectivités et gestionnaires des routes de prendre en charge l'entretien des haies situées en bord de route ;
- Sensibiliser les collectivités et gestionnaires à l'intérêt de préserver les haies et de nettoyer les accotements avant entretien ;
- Trouver des solutions pour valoriser économiquement les produits de taille de haies (compostage, affouragement,...) ;
- Faire évoluer le machinisme pour que la même machine taille et récupère le bois (coupe ou broyage ramassés automatiquement) ;
- Mutualiser le matériel et le personnel pour réduire les coûts.
- Former et sensibiliser les agriculteurs

*Points de vigilance :*

- Sensibiliser au préalable les élus, les habitants, les agriculteurs à la connaissance de la haie ;
- Stopper la disparition des haies existantes en parallèle.
- Pour la survie des haies, attention aux tailles destructives et non adaptées

*Références et expériences intéressantes :*

- Plan de gestion durable de la route du Département du Pas-de-Calais
- « Gestion différenciée des dépendances vertes » du CEREMA

*Outils et moyens mobilisables :*

- Partenaires publics : CNFPT (formations)
- Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

*Maître d'ouvrage pressenti :* Communes, Département du Pas-de-Calais, agriculteurs

*Partenaires potentiels :*

- EPCI
- Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
- Communes
- Coopératives agricoles
- SYMSAGEB
- Parc

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Tous les bords de route

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Maintien des haies, inspection des haies taillées
- Sessions de formations organisées

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-3, action II-3, action III-1, action III-3, action III-4 et action III-5

## **Orientation : Produire dans le bocage boulonnais**

### **Action II-5 : Structurer localement les savoir-faire de transformation, autour du lait et de la viande**

#### **Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :**

x	Produire. OQP1	Valoriser l'agriculture et en particulier l'élevage, activité productrice de bocage
x	Produire. OQP2	S'adapter au dérèglement climatique en modifiant les pratiques agricoles et en développant des énergies renouvelables qui valorisent les ressources naturelles locales
x	Produire. OQP3	Développer une économie de loisirs, de tourisme et de produits locaux valorisant l'identité et les activités du bocage boulonnais
x	Produire. OQP4	Sensibiliser les acteurs socio-économiques et institutionnels à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### **Pourquoi cette fiche ?**

- Développer un maillon essentiel des circuits-courts
- Monter des collectifs d'agriculteurs pour développer des outils de production et de transformation commune
- Mieux valoriser les produits avec moins d'intermédiaires (formations de corps de métiers spécifiques tels que boucher, développement d'ateliers de découpes)
- Améliorer le lien agriculteurs-habitants
- Faire des économies de déplacement et de transport
- Développer la Marque Valeurs Parc

#### **Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :**

- A préciser (avec le diagnostic, voir dans les étapes)
- Collectif « Prairies du Boulonnais » en produits laitiers
- Rédaction des cahiers de charge pour la Marque Valeurs Parc sur les produits laitiers et carnés
- Salle de découpe des éleveurs du magasin « Vert de Terre » + celle de Reclinghem
- Abattoir de volailles et salles de découpe notamment à Wirwignes
- La petite fabrique de la Bio
- Légumerie de St Omer (si on va plus loin que lait/viande)

#### **Ce qui manque aux actions existantes :**

- Evaluation de la demande et des besoins
- Assurance pour les producteurs d'un approvisionnement « constant » des restaurations collectives par les élus locaux (conventionnements, etc.)

#### **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Faire un diagnostic des outils existants des lieux et capacités actuelles ainsi que marges de développement sur le territoire, et autour (possibilités/limites) avec une veille sur l'évolution des modes de consommation et l'adéquation avec les besoins
- Sensibiliser à l'intérêt d'outils collectifs locaux
- Identifier les freins actuels
- Développer les lieux existants
- Aider à la création de salle de découpe partagée entre 2-3 exploitations / lieux de transformation mutualisés pour 2-3 exploitations

*Points de vigilance :*

- Créer des outils seulement si besoin défini
- Attention à ne pas déstabiliser les outils existants sur secteurs voisins

*Références et expériences intéressantes :*

- Fruitière Prairies du Boulonnais
- légumerie St Omer
- salle de découpe Reclinghem /Fruges
- Tous les ateliers individuels à la ferme

*Outils et moyens mobilisables :*

- Des moyens financiers
- Ingénieries d'accompagnement et technique
- Les agriculteurs motivés pour bâtir des collectifs

*Maître d'ouvrage pressenti :* Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais ou Parc

*Partenaires potentiels :*

- EPCI
- Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
- Chambre des métiers et de l'Artisanat
- Agence de l'eau Artois-Picardie (financements d'études pour business plan si en lien avec enjeu maintien herbe)
- Région Hauts-de-France
- Département du Pas-de-Calais

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du Plan de paysage du bocage boulonnais

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre d'agriculteurs intéressés
- Nombre de collectifs créés
- Nombre d'outils de transformation en accompagnement
- Démarches de mutualisation

*Fiches actions en lien :*

Action I-6, action II-1, action II-6 et action III-2

*Orientation : Produire dans le bocage boulonnais*

**Action II-6 : Valoriser les produits locaux en structurant les circuits courts**

*Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :*

x	Produire. OQP1	Valoriser l'agriculture et en particulier l'élevage, activité productrice de bocage
x	Produire. OQP2	S'adapter au dérèglement climatique en modifiant les pratiques agricoles et en développant des énergies renouvelables qui valorisent les ressources naturelles locales
x	Produire. OQP3	Développer une économie de loisirs, de tourisme et de produits locaux valorisant l'identité et les activités du bocage boulonnais
x	Produire. OQP4	Sensibiliser les acteurs socio-économiques et institutionnels à leur paysage du quotidien, pour un bocage partagé et respecté de tous

*Pourquoi cette fiche ?*

- Augmenter la part de produits locaux chez les délégataires de cantines scolaires et tous les lieux de restauration hors-domicile
- Mieux valoriser les éleveurs du bocage
- Développer une économie touristique

*Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :*

- Distributeurs automatiques
- Enquête en 2020 (REX des éleveurs)
- Marque « Valeurs Parc » (cahier des charges en cours)
- Sensibilisation des habitants au métier d'éleveur + ciné-débat en 2021
- Outils numériques pour connaître l'offre locale (Ouacheterlocal notamment) et pour acheter (Approlocal pour les acteurs RHD)
- Publications valorisant les producteurs locaux du Parc

*Ce qui manque aux actions existantes :*

- Pas de référent « appro local » : lien direct entre producteurs et cantines
- Meilleure lisibilité
- Cartographie des points de vente directe et communication
- Mise en adéquation des besoins des cantines par rapport aux productions locales
- « Planning » annuel
- Extension de la marque « Valeurs Parc » pour les fruits et légumes

**Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- S'organiser pour trouver des débouchés en local (restauration collective, circuits courts, etc.)
- Organiser le maillage production / (transformation) / consommation
- Créer une marque « bocage boulonnais » en définissant des critères et l'afficher
  - soit en association avec la marque Saveurs en Or : contacter la chambre d'agriculture et indiquer la volonté d'être intégré, un audit sera ensuite réalisé pour étudier la faisabilité.
  - soit en association avec le logo du Parc : faire une demande d'utilisation auprès du Syndicat mixte du Parc.
- Améliorer la disponibilité des productions auprès des clients potentiels
- Identifier un référent « appro local » dans les EPCI
- Créer une légumerie (ou voir si celle de St-Omer est en mesure d'approvisionner ici)
- Développer la Marque Valeurs Parc pour les légumes du Boulonnais
- Etablir des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Sensibiliser les habitants au lien entre la consommation en circuits courts et la préservation de leur paysage du quotidien qu'est le bocage boulonnais

#### *Points de vigilance :*

- Ne pas confondre label et marque  
(\*Le label garantit la qualité et la conformité d'un produit aux normes de fabrication, pour en souligner la spécificité et le distinguer des produits concurrents. Il y a des critères précis et des contrôles. La marque permet de reconnaître un produit, pour le distinguer d'un autre. Exemple : marque Valeurs Parc : marque commune à tous les Parcs naturels régionaux de France sur la base de cahiers des charges spécifiques. Elle garantit que le produit a été élaboré dans le respect de l'environnement, du savoir-faire des artisans locaux et dans le développement d'une économie locale et durable.)
- Attention à vouloir créer des marques trop locales, au risque de se fermer aux territoires voisins.

#### *Références et expériences intéressantes :*

- Légumerie de St Omer collective (retours d'expériences collèges)
- L'avis des chefs de cantine locaux qui pratiquent déjà et plus globalement de la restauration

#### *Outils et moyens mobilisables :*

- Cf actions 1 de l'atelier 2
- réglementation associée (sanitaire, loi EGalim, ...)



*Maître d'ouvrage pressenti :*

Parc ou Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais pour le marquage, sensibilisation des habitants, création de filières

EPCI, Communes, Entités compétentes pour les cantines

*Partenaires potentiels :*

- EPCI
- Région Hauts-de-France
- Département du Pas-de-Calais
- Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais
- Offices de tourisme
- Chambre de Commerce et d'Industrie

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Cibler tous les établissements du secteur en même temps ? Ou prioriser par taille décroissante ?
- NB : Lors du forum ouvert, des participants souhaitaient lancer le projet pour le RPI Crémarest.

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Part de produits locaux dans les menus des cantines/ restaurations collectives
- Nombre de points de vente/distributeurs
- Nombre d'exploitations participant à l'alimentation des points de vente/distributeurs
- Nécessité de mener un inventaire et un suivi de ces points de productions / de ventes (base de données SIG mise à jour régulièrement)

*Fiches actions en lien :*

Action I-6, action II-1, action II-5 et action III-2



## AXE III : PARCOURIR LE BOCAGE BOULONNAIS

**Action III-1** : Renforcer les liaisons entre les sentiers de randonnée et créer les conditions pour un véritable maillage du territoire boulonnais

**Action III-2** : Identifier et aménager des sites spécifiques et d'accueil

**Action III-3** : Actualiser les inventaires patrimoine bâti, patrimoine naturel (notamment les haies patrimoniales) et patrimoine culturel

**Action III-4** : Organiser des chantiers de restauration du patrimoine bâti et du patrimoine naturel

**Action III-5** : Entretenir les cours d'eau et leurs ripisylves ainsi que les fossés







**Orientation : Parcourir le bocage boulonnais**

**Action III-1 : Renforcer les liaisons entre les sentiers de randonnée et créer les conditions pour un véritable maillage du territoire boulonnais**

**Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :**

x	Parcourir. OQP1	Maintenir et valoriser les patrimoines du bocage boulonnais
x	Parcourir. OQP2	S'appuyer sur les éléments structurants (relief, vallées, forêts et axes routiers) pour mettre en avant les spécificités du bocage boulonnais
x	Parcourir. OQP3	Favoriser la promenade sur le territoire pour découvrir la diversité des ambiances et des paysages
x	Parcourir. OQP4	Sensibiliser les personnes qui traversent le territoire à ce paysage, pour un bocage partagé et respecté de tous

**Pourquoi cette fiche ?**

- Parcourir l'ensemble du bocage du Nord au Sud et d'Est en Ouest
- Valoriser les spécificités communales (patrimoine bâti et naturel) et les services d'intérêt de randonnées (estaminets, auberges, etc.)
- Assurer une cohérence territoriale par un schéma des mobilités partagées
- Faire un audit des éléments de patrimoines, valoriser l'existant, créer les liaisons manquantes, assurer des entretiens différenciés

**Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :**

- Schémas de petites randonnées SPR (mars 2022) : équestre, pédestre et VTT (approuvé sur la CAB)
- Schéma directeur cyclable à côté des pôles structurants =utilitaire (approuvé sur la CAB et en cours d'élaboration sur les CCT2C et CCDS)
- PDIPR (Département) + circuits des EPCI
- Association des chemins ruraux > propriété des chemins
- PLUi + site de randonnée vélo « le bocage »

**Ce qui manque aux actions existantes :**

- Connexion élargie entre les différents acteurs
- Transparence des sentiers existants / en cours / éventuellement à venir, une facilité d'accès à l'information (un site internet unique qui relayerait l'ensemble des données par exemple, QR Code, Applications numériques)
- Mise en valeur des chemins cyclables
- Harmonisation des supports existants, regroupement sur les mêmes sites de diffusion la totalité des infos sur les circuits bocage

- Partage des pratiques (équestre, attelage, pédestre, VTT), maintien des pratiques de nature (attention à la cohabitation des usages, problématiques de transformation de sentiers de VTT en bétonnant)

### **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Réaliser un diagnostic de l'existant des mobilités douces et prioriser les liaisons à créer pour plus de visibilité
- Connecter ce diagnostic aux sites spécifiques et d'accueil pressentis (en lien avec la fiche action III-2)
- Intégrer les éléments de diagnostic et de stratégie dans les PLUI
- Entretien des chemins existants et créer des liaisons si besoin
- S'appuyer sur le réseau secondaire des voiries du bocage pour proposer des circuits cyclables
- Mettre en place une signalétique bocage homogène et harmonisée
- Faire un diagnostic des conventions de passage, communes/EPCI, privé/public
- Communiquer sur les circuits pédestres, cyclables, équestres, etc.

*Points de vigilance :*

- Traversées de voiries et propriétés privées
- Liaisons le long de voiries
- Périodes de chasse
- Connexion entre les bourgs et les EPCI
- Respect de la biodiversité
- Cohabitation des pratiques et maintien de l'usage des sports de nature

*Références et expériences intéressantes :*

- |   |   |
|---|---|
| • Démarche GSF                            | • Démarche MAB Marais audomarois                        |
| • Schéma balnéaire (frange littorale CAB) | • Euro-véloroutes et leur système de bouclages/maillage |
| • Schéma rural (CAB)                      |   |
| • Démarche tourisme vert de la CAB        |   |

*Outils et moyens mobilisables :*

- |  |          |
|--|----------|
| • Associations de randonneurs  | • LEADER |
| • Fédérations nationales et comités  |          |
| • Chantiers participatifs pour certains entretiens ou remise en état de sentiers |          |

*Maître d'ouvrage pressenti :* EPCI en lien avec les Schémas de Petites Randonnées (SPR)

*Partenaires potentiels :*

- BDCO
- Parc
- Département du Pas-de-Calais
- Offices de tourisme
- ONF
- Communes
- DREAL Hauts-de-France
- DDTM62
- OFB
- ADRT62

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du Plan de paysage du bocage boulonnais, en priorisant sur les mailles les plus emblématiques à mettre en place en premier lieu

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre de sentiers et nombre de kilomètres
- Nombre de points de maillage réalisés et création de boucles
- Compteurs pour la fréquentation par type de pratiques
- Site internet : fréquentation de la plateforme dédiée

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-6, action II-4 et action III-2

## Orientation : Parcourir le bocage boulonnais

### Action III-2 : Identifier et aménager des sites spécifiques et d'accueil

Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

	Parcourir. OQP1	Maintenir et valoriser les patrimoines du bocage boulonnais
x	Parcourir. OQP2	S'appuyer sur les éléments structurants (relief, vallées, forêts et axes routiers) pour mettre en avant les spécificités du bocage boulonnais
x	Parcourir. OQP3	Favoriser la promenade sur le territoire pour découvrir la diversité des ambiances et des paysages
x	Parcourir. OQP4	Sensibiliser les personnes qui traversent le territoire à ce paysage, pour un bocage partagé et respecté de tous

Pourquoi cette fiche ?

- Créer des lieux d'accueil, portes d'entrées des parcours et de compréhension des paysages du bocage
- Aménager des belvédères, points de vue identifiés, cônes de vue
- Aménager des lieux « pépites » au sein du bocage
- Définir des lieux de services (parkings, aires de pique-niques, services techniques entretien vélo, etc.)
- Travailler une charte de signalétique et de balisage, cohérente, valorisante du plan de paysage, commune à l'ensemble des EPCI et filtrant la donnée présente (ne pas multiplier les informations)

Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :

- CAB : 25 sites à enjeux dans la démarche rurale et 25 panoramas dans la démarche balnéaire
- Quelques sites existent déjà (ex : Colembert et ailleurs sur la cuesta)
- Réflexion menée dans le cadre du label Géopark
- Panneaux d'interprétation (Parc)
- Signalétiques propres aux EPCI

Ce qui manque aux actions existantes :

- Equipements d'accueil (stationnement, aires de pique-niques, etc.) à côté des sites déjà existants
- Recensement des équipements existants
- Mise en valeur du bocage par un schéma d'interprétation avec un balisage commun
- Signalétique harmonisée et homogène, en s'assurant de leur conformité réglementaire



## **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Faire un diagnostic des sites potentiels en identifiant leurs intérêts propres et par rapport au maillage du territoire
- Etudier les faisabilités techniques et foncières
- Identifier les itinéraires à baliser et les lieux à interpréter : sites identifiés au départ de certaines boucles de randonnée ou comme nœuds au cœur du maillage de sentiers travaillés dans la fiche action III-1
- Intégrer les éléments de diagnostic et de stratégie dans les PLUI
- Etablir un cahier des charges et choisir un maître d'œuvre pour aménager les sites d'accueil
- Impliquer les habitants et les professionnels du tourisme, ambassadeurs du bocage et du territoire

*Points de vigilance :*

- Propriété – accessibilité des lieux
- Choisir des lieux facilement identifiables, évidents
- Cohérence territoriale et vigilance sur la répartition des sites
- Attention à la surcharge de panneaux dans les milieux naturels
- Attention à la lisibilité et pérennité des supports

*Références et expériences intéressantes :*

- Démarche GSF
- Schéma balnéaire (frange littorale CAB)
- Schéma rural (CAB)
- Démarche tourisme vert de la CAB
- Démarche MAB Marais audomarois
- Cités de caractères
- Géoparks en PNR

*Outils et moyens mobilisables :*

- Appels à projets
- Outils de diffusion : applications
- 

*Maître d'ouvrage pressenti : EPCI*

*Partenaires potentiels :*

- BDCO
- Parc
- EPCI
- Département du Pas-de-Calais (activités sportives, espaces naturels)

- ONF (notamment maisons forestières)
- DDTM62
- Fédérations sportives
- 

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Belvédères et cuesta
- Bords de rivière
- Sites de forêts

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Fréquentation
- Observatoire photographique des paysages paysager du PARC ?
- Nombre de sites aménagés
- Vérification annuelle
- Fédérations de randonnées nationales, comités ou clubs locaux

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-6, action II-1, action II-4, action II-6, action III-1 et action III-3

## **Orientation : Parcourir le bocage boulonnais**

### **Action III-3 : Actualiser les inventaires patrimoine bâti, patrimoine naturel (notamment les haies patrimoniales) et patrimoine culturel**

#### **Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :**

x	Parcourir. OQP1	Maintenir et valoriser les patrimoines du bocage boulonnais
	Parcourir. OQP2	S'appuyer sur les éléments structurants (relief, vallées, forêts et axes routiers) pour mettre en avant les spécificités du bocage boulonnais
	Parcourir. OQP3	Favoriser la promenade sur le territoire pour découvrir la diversité des ambiances et des paysages
x	Parcourir. OQP4	Sensibiliser les personnes qui traversent le territoire à ce paysage, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### **Pourquoi cette fiche ?**

- Faire un état des patrimoines aujourd'hui : ce qu'il y a, à qui est-ce, dans quel état ?
- Mettre à jour : connaître son territoire et ses merveilles
- Mettre à jour : prioriser les interventions, liens avec le grand paysage
- Révéler les aspects qui font l'identité du bocage (toponymie, dialectes, etc.)
- Développer des approches transversales sur le bocage

#### **Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :**

- Inventaire du patrimoine bâti + haies (années 1990-2000) + prairies : données Parc
- Inventaire spécifique torchis (2013 ?)
- Eléments protégés dans les PLUI (plan B), donnée ARCH 2013 + données Parc y compris mares
- Livret sur la toponymie, légendes, art de vivre, traditions
- Associations existantes
- Données gouvernementales : base Mérimée
- Quelques manifestations valorisant le patrimoine local (ex : fête du verger à Crémarest)

#### **Ce qui manque aux actions existantes :**

- Vision d'ensemble, un recensement et une mise en commun des connaissances
- Accès facilité à la donnée
- Mise à jour des données et la géolocalisation des éléments

#### **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Actualiser les inventaires et les compléter
- Utiliser ces inventaires pour compléter les éléments à protéger et les dispositions nécessaires pour assurer leurs protections dans les PLUI et cibler les éléments sur lesquels il faut intervenir en premier
- Utiliser ces éléments de connaissance (bâti, paysages, etc.) pour prioriser les sites spécifiques et d'accueil et permettre aux circuits de voir ces richesses et ces merveilles (en lien avec les fiches actions 1 et 2)
- Valoriser ces inventaires auprès du grand public par la pratique : visites, chantiers participatifs, etc.

*Points de vigilance :*

- Propriétés foncières privées/publiques

*Références et expériences intéressantes :*

- PLUI

*Outils et moyens mobilisables :*

- Recherches par :
  - Universitaires
  - habitants,
  - prestataires
  - Comités et fédérations de randonnées

*Maître d'ouvrage pressenti : Parc ou EPCI ?*

*Partenaires potentiels :*

- DRAC Hauts-de-France
- UDAP62
- EPCI
- Parc
- Habitants
- ADRT62
- Offices de tourisme
- DREAL Hauts-de-France
- EDEN62
- Groupe Torchis Terre crue
- Département du Pas-de-Calais

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire
- 

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre d'éléments remarquables recensés

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-3, action I-4, action I-6, action II-2, action II-3, action II-4, action III-4 et action III-5

## Orientation : Parcourir le bocage boulonnais

### Action III-4 : Organiser des chantiers de restauration du patrimoine bâti et du patrimoine naturel

#### Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :

x	Parcourir. OQP1	Maintenir et valoriser les patrimoines du bocage boulonnais
	Parcourir. OQP2	S'appuyer sur les éléments structurants (relief, vallées, forêts et axes routiers) pour mettre en avant les spécificités du bocage boulonnais
	Parcourir. OQP3	Favoriser la promenade sur le territoire pour découvrir la diversité des ambiances et des paysages
	Parcourir. OQP4	Sensibiliser les personnes qui traversent le territoire à ce paysage, pour un bocage partagé et respecté de tous

#### Pourquoi cette fiche ?

- Pérenniser les ouvrages bâtis singuliers et propres au bocage (puits, flots et abreuvoirs, longères, granges, etc.)
- Permettre la réappropriation par les habitants : sensibiliser, reconnaître, réutiliser
- Diffuser les savoir-faire anciens : matériaux, mise en œuvre, etc.

#### Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :

- Quelques chantiers bénévoles : petit patrimoine (Parc, Maisons Paysannes 62, etc.) et coteaux calcaires (Parc, Blongios, Eden62, etc.)
- Chantiers d'insertion et /ou de formation

#### Ce qui manque aux actions existantes :

- Diversification des supports de chantiers pour répondre aux besoins du bocage
- Pas assez de chantiers participatifs
- Liens avec les habitants, les écoles et centres de formation, etc.
- Lien avec les usages contemporains du bâti et leur rénovation respectueuse

#### Comment mener l'action ?

##### Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :

- Trouver des moyens financiers : mise en place d'un programme pluriannuel ou annuel (par ex auprès de la Fondation du Patrimoine)
- Intervenir sur les éléments les plus dégradés identifiés dans les inventaires (chantier d'insertion, chantier de formation ou chantier participatif) : définir un planning des priorités d'interventions
- Poursuivre l'AutoRéhabilitation Accompagnée (ARA) : 1 à 2 chantiers par an

*Points de vigilance :*

- communication
- propriétés foncières : privés/publiques
- Niveau de protection du bâti si concerné (ABF)
- Savoir-faire à acquérir et pérenniser, travaux spécifiques

*Références et expériences intéressantes :*

- Chantiers de restauration de murets en pierre
- Chantier de la médiathèque d'Escoeuilles
- Chartil de la maison du cheval à Samer

*Outils et moyens mobilisables :*

- Associations de restauration du patrimoine (ex : Rempart)
- Professionnels
- Compagnons
- Formations professionnelles
- Lycées
- Chantiers participatifs

*Maître d'ouvrage pressenti :* selon le foncier concerné (propriétaire privé, public, communal...)

*Partenaires potentiels :*

- EPCI
- Département du Pas-de-Calais
- Parc
- Maisons paysannes 62
- Fondation du Patrimoine
- ABF
- Communes
- Propriétaires des ouvrages
- Blongios
- Chico Mendes

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Cf. fiche action 4 : en fonction des inventaires
- 

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre de chantiers réalisés
- 

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-3, action I-4, action I-6, action II-3, action II-4, action III-1, action III-2, action III-3 et action III-5



## **Orientation : Parcourir le bocage boulonnais**

### **Action III-5 : Entretien des cours d'eau et leurs ripisylves ainsi que les fossés**

*Objectif(s) de qualité paysagère de référence (à cocher) :*

x	Parcourir. OQP1	Maintenir et valoriser les patrimoines du bocage boulonnais
x	Parcourir. OQP2	S'appuyer sur les éléments structurants (relief, vallées, forêts et axes routiers) pour mettre en avant les spécificités du bocage boulonnais
x	Parcourir. OQP3	Favoriser la promenade sur le territoire pour découvrir la diversité des ambiances et des paysages
x	Parcourir. OQP4	Sensibiliser les personnes qui traversent le territoire à ce paysage, pour un bocage partagé et respecté de tous

*Pourquoi cette fiche ?*

- Gérer l'eau de manière durable (limiter les ruissellements et les inondations, améliorer la qualité des eaux de surface)
- Améliorer l'entretien des cours d'eau
- Maintenir et entretenir les fossés
- Rendre l'eau plus visible pour les personnes qui parcourent le territoire

*Ce qui existe déjà (être le plus précis possible) :*

- Loi sur l'eau / SAGE du Boulonnais / PDG Cours d'eau
- Bassins de rétention : sont-ils suffisants ? (Bassin RN42, déborde à chaque inondation) / réseau de fossés : est-il suffisant également ?
- Cartographie des cours d'eau : est-elle connue des habitants ? quid de l'entretien si ruisseau ou fossé ?

*Ce qui manque aux actions existantes :*

- Communication de la cartographie de cours d'eau pour la porter à connaissance de tous / cartographie des fossés dans les PLUi ?
- Connaissance des gestionnaires de réseau, notamment dans les forêts (ex : Wirwignes : fossés en forêt non entretenus, beaucoup d'eau arrive d'un coup dans le village)
- Limitation ou atténuation des retournements de prairies, qui accentuent les ruissellements et inondations / linéaire de haies à restaurer
- Collecte des déchets en bordure de cours d'eau et de fossés avant le passage d'entretien

### **Comment mener l'action ?**

*Quelles étapes pour la mise en œuvre (préciser le calendrier phasage, mois) :*

- Communiquer sur la cartographie des cours d'eau
- Faire un diagnostic de l'état des fossés et des mares
- Intégrer les éléments dans les PLUI
- Communiquer sur l'entretien et la façon de faire car très différent si c'est un cours d'eau ou un fossé
- Contrôler régulièrement que les entretiens soient effectués

*Points de vigilance :*

- Sur les cours d'eau et les fossés : temporalité d'interventions (périodes de reproductions, migration des amphibiens, etc.), période en eau / périodes plus sèches...
- Privilégier des techniques d'interventions depuis la rive plutôt qu'en eau pour limiter les impacts sur les frayères
- Porter à connaissance auprès de l'OFB, éventuellement Fédération de pêche
- Veillez à ce que le MO ait sollicité le syndicat des eaux gestionnaire
- Respect de la Loi sur l'Eau
- Maintien des rives en foncier privé : demande des travaux très conséquents pour le porteur, peu supportable par un propriétaire privé (attention il existe une DIG sur les cours d'eau soumis à plan de gestion avec substitution par le Syndicat -> non fondé dans ce cas)

*Références et expériences intéressantes :*

- Expérience sur la commune de Doudeauville
- 

*Outils et moyens mobilisables :*

- 
- 

*Maître d'ouvrage pressenti :* SYMSAGEB, Département du Pas-de-Calais en bordure de RD, le gestionnaire concerné pour le lit du cours d'eau, propriétaire (privé ou public) pour les rives, agriculteurs pour haies, fossés en interparcelles et fascines

*Partenaires potentiels :*

- EPCI
- Communes
- Propriétaires des ouvrages
- SYMSAGEB
- OFB
- DREAL Hauts-de-France
- DDTM62
- Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais

*Sites concernés (ou Sous-unités paysagères concernées) :*

- Ensemble du territoire du Plan de paysage du bocage boulonnais
-

*Indicateurs de suivi et périodicité :*

- Nombre de chantiers réalisés, linéaires réalisés

*Fiches actions en lien :*

Action I-1, action I-2, action I-3, action I-6, action II-3, action II-4, action III-1, action III-2, action III-3 et action III-4

## GLOSSAIRE

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADRT : Agence de Développement et de Réservation Touristiques
- ADS : service d'Autorisation du Droit des Sols
- AFAC : Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries
- ARA : dispositif d'Auto Réhabilitation Accompagnée
- BDCO : Agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
- CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DRAC : Direction Régionale Des Affaires Culturelles
- DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPCI : Etablissements Publics De Coopération Intercommunale
- EPF : Etablissement Public Foncier
- GEDA : Groupe de Développement Agricole
- GUH : Guichet Unique de l'Habitat
- MAEC : Mesures Agro Environnementales et Climatiques
- OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ONF : Office national des Forêts
- PAC : Politique Agricole Commune
- PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
- PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
- PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PMAZH : Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides
- PNR: Parc Naturel Régional
- PPEANP : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
- PSE : Paiements pour Services Environnementaux
- SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SCOPELA : SCOP pour Conseil et formation Agriculture et environnement

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SYMSAGEB : Syndicat mixte pour le SAGE du Boulonnais

TVB : Trame Verte et Bleue

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZAP : Zone Agricole Protégée



Le plan de paysage du bocage boulonnais est issu d'un appel à projet national lancé en 2017 par le Ministère de la Transition écologique. Cette démarche a pour but de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun de préservation du bocage et de tous les éléments qui le composent. La préservation de ce paysage est inscrite dans la Charte 2013-2028 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

**49 communes composent, en tout ou partie, le bocage boulonnais :**

ALINCTHUN / BAINCTHUN / BELLE-ET-HOULLEFORT / BELLEBRUNE /  
BEUVREQUEN / BOURNONVILLE / BOURSIN / BRUNEMBERT / CARLY /  
COLEMBERT / CONDETTE / CONTEVILLE-LES-BOULOGNE / CREMAREST /  
DESVRES / ECHINGHEN / FIENNES / HARDINGHEN / HENNEVEUX /  
HERMELINGHEN / HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE / HESDIN-L'ABBE/  
ISQUES / LA CAPELLE-LES-BOULOGNE / LE WAST / LONGFOSSE /  
LONGUEVILLE / LOTTINGHEN / MANINGHEN-HENNE / MARQUISE /  
MENNEVILLE / NABRINGHEN / OFFRETHUN / PERNES-LES-BOULOGNE /  
PITTEFAUX / QUESQUES / QUESTRECQUES / RETY / RINXENT /  
SAINT-MARTIN-CHOQUEL / SAMER / SELLES / TINGRY / VERLINCTHUN /  
VIEIL-MOUTIER / WACQUINGHEN / WIERRE-AU-BOIS / WIERRE-EFFROY /  
WIMILLE / WIRWIGNES

**LE PLAN DE PAYSAGE DU BOCAGE BOULONNAIS  
EST COMPOSÉ DE QUATRE VOLETS :**

- 1 Le diagnostic
- 2 La concertation
- 3 Les objectifs de qualité paysagère
- 4 Les actions du plan de paysage

Le plan de paysage du bocage boulonnais est réalisé grâce au partenariat technique et financier de :



Une autre vie s'invente ici

 @ParcOpale